



DÉCLARATION LIMINAIRE CFDT COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DRAAF-DRIAAF-DAAF

6 octobre 2015

RÉFORME TERRITORIALE DE L'ETAT

Lors de ce CT spécial des DRAAF, nous allons aborder les modalités d'accompagnement des agents. Mais avant d'aborder ce point, essentiel à nos yeux, nous souhaitons rappeler que cette réforme n'est ni souhaitée ni comprise par les agents qui s'interrogent comme nos concitoyens sur les véritables motivations de cette fusion.

Comment donner du sens à cette réforme mise en place dans la précipitation, alors que les principaux enjeux sont ailleurs. Les conditions de travail et l'exercice des missions de service public seront inévitablement impactées négativement par des déplacements plus longs et plus fréquents, des concertations et échanges entre sites distants, chronophages et complexes... si tant est que les moyens logistiques et informatiques suivent ?

Décidée par le parlement, elle se fera néanmoins, mais nous veillerons attentivement, à chaque étape, au respect de l'équité et des aspirations des agents tant pour leur vie professionnelle que personnelle !

Si le ministre nous a bien rappelé lors du CTM du 30 septembre qu'il n'y aurait pas de mobilité obligatoire, hors cadres de premier niveau, il n'en reste pas moins que de nombreuses questions restent en suspens pour les agents dont les missions sont re-localisées sur des périmètres qui s'élargissent considérablement et pour certains, en situation de doublon, soumis à un déclassement.

Face à ces bouleversements qui impacteront de nombreux agents, la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique se veut rassurante et propose dans deux courriers adressés le 9 septembre aux ministres et préfets préfigurateurs, une méthodologie et une liste de mesures d'accompagnement RH.

Afin d'apprécier l'ampleur des moyens à mobiliser, elle demande à chaque nouvelle direction régionale, la réalisation d'une étude d'impact RH menée d'ici le 31 octobre...

Nous sommes déjà le 6 octobre, les macro-organigrammes ne sont pas tous finalisés et les micro-organigrammes en préparation sans que les agents soient associés ; dans ces conditions comment comptez vous tenir ces délais tout en respectant l'engagement de concertation des agents mainte fois répété par notre Ministre et la Ministre de la FP.

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Dans sa lettre du 9 septembre, Marylise LEBRANCHU écrit :

La mise en œuvre de la réforme doit reposer sur l'exemplarité de l'Etat dans la conduite du changement et l'accompagnement de ses agents. A la différence des précédentes réformes... ?!

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir :

- un dialogue approfondi tout au long de la réforme ;
- un accompagnement individualisé et collectif des agents ;
- un traitement identique des agents, quelle que soit leur appartenance ministérielle ;
- un accompagnement particulier des cadres dans la conduite du changement.

Mais les nouvelles organisations régionales doivent être effectives au 1^{er} janvier 2016...
...Comment allez vous respecter tous ces engagements dans ce délai si contraint ?!

Outre ces engagements qui ne seront que difficilement tenus, si tant est qu'il y ait une véritable volonté de les tenir ?!

Nous vous demandons que soient clarifiés aujourd'hui les objectifs d'organisation pour le 1^{er} janvier 2016 et ceux à échéance du 31 décembre 2018.

Afin de garantir une véritable concertation et l'association des agents à la définition de la nouvelle organisation dans un souci de transparence et d'équité, la CFDT demande la mise en place pour chaque nouvelle DRAAF :

- de réunions conjointes des agents des DRAAF des régions fusionnées, à l'échelle de chacun des futurs services préfigurés, afin qu'ils puissent être force de proposition dans l'élaboration des organigrammes détaillés et des fiches de poste, avec la participation de représentants des personnels ;
- l'information immédiate des agents quant à leur avenir à court terme (mobilités fonctionnelles, maintien des missions....) ;
- la mise en place sans délai d'une mission de proximité pour le suivi personnalisé de tous les agents, comme cela est prévue dans la lettre accompagnement RH du 9 septembre ;
- la constitution d'un groupe de travail issu des CT communs des DRAAF fusionnées relatif au suivi de la mobilité interne (fiches de poste, critères d'attribution des postes...) ;
- le renforcement des équipes de la MSI/SI pour accompagner la nouvelle organisation qui déjà génère un surcroît de travail insurmontable ;

Plusieurs questions essentielles pour les agents, déjà posées lors du CTS DRAAF d'avril, restent sans réponse, nous espérons que ce CT sera l'occasion d'apporter les clarifications attendues, particulièrement sur :

- l'impact sur les primes et notamment la PFR, pour la part « Fonction » des postes dont le périmètre va être modifié à la hausse ou à la baisse ?
- quel sera l'impact de la réforme territoriale sur la « promouvabilité » (gestion des propositions pour listes d'aptitude) ?
- comment est envisagée l'organisation et la gestion des mobilités dans ce contexte incertain et encore très opaque ?
- quid de l'harmonisation des RIALTO des DRAAF désormais incontournable ?

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS

Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site

<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>